

# Comment faire pour créer une crèche ou une halte-garderie ?

## Initiateur de la procédure

Le fondateur

## Composition du dossier

- Une demande timbrée (timbre fiscal) à 1000 FCFA adressée au Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille
- Un extrait de casier judiciaire (Bulletin n°3) du promoteur datant de moins de 3 mois
- Un rapport de présentation de l'oeuvre sociale envisagée, associée au schéma d'organisation
- Les plans et les devis estimatifs des locaux visés par les services compétents du Ministère en charge de la construction
- Les projets de statuts et de règlement intérieur de l'oeuvre
- L'attestation de propriété du bail ou de concession gratuite des locaux

## Lieu de dépôt du dossier

Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille/Direction de la Promotion de la Femme et de la Famille et des droits de l'enfant

# Qui signe l'acte

Le Ministre de la Promotion de la femme et de la Famille

# Quels sont les délais

Au moins 4 mois

# Coût de prestation

Rien à payer hormis les frais engagés pour la reprographie et l'achat des timbres

# Nature de l'acte

Autorisation de crèche et halte-garderie

# Modalités de mise à disposition de l'acte

Retrait au Ministère

# Fondement juridique

Décret N° 2012/638 31/12/1912 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

## 1. Formation permanente

# Conditions à remplir

Solliciter une formation

## **Composition du dossier**

- Une demande timbrée adressée au Directeur du Centre
- Une photocopie de l'acte de naissance
- Une photocopie du bulletin du 3ème trimestre de l'année précédente pour les personnes scolarisées
- Frais exigibles selon la structure

## **Lieu de dépôt**

Délégation départementale de la femme et de la famille ou au Centre de Promotion de la Femme et de la Famille

## **Coût de la prestation**

Rien à payer

## **2. Formation à la carte**

### **Condition à remplir**

Solliciter une formation

## **Composition du dossier**

- Une demande non timbrée
- Une photocopie de l'acte de naissance ou de la carte nationale d'identité
- Frais de formation

## **Lieu de dépôt**

Délégation départementale de la femme et de la famille ou au Centre de Promotion de la Femme et de la Famille

---

# Que dois-je faire en cas de licenciement pour motif économique?

## Initiateur de la procédure

L'intéressé

## Conditions à remplir

- Etre employeur d'une société en difficulté économique ou en restructuration
- Avoir épuisé toutes les alternatives prévues à l'article 40 du Code du travail ci-après :
  - La réduction des heures de travail
  - Le travail par roulement
  - Le travail à temps partiel
  - Le chômage technique
  - Le réaménagement des primes, indemnités et avantages de toute nature
  - La réduction des salaires

## Pièces à fournir

Conclusions de négociations

## Pièces à consulter

Protocole d'accord

- Tout document attestant des difficultés économiques de l'entreprise

## **Structure initiatrice du projet de document :**

Brigade d'inspection du travail et de la sécurité sociale

## **Qui signe l'acte ?**

Inspecteur du travail-employeur-travailleurs

## **Quels sont les délais impartis ?**

30 jours

## **Quel est le coût de la prestation ?**

Aucun frais

## **Quelle est la nature ou l'intitulé de l'acte sollicité ?**

Procès-verbal constatant le licenciement pour motif économique

## **Quelles sont les modalités de mise à disposition de l'acte ?**

Retrait

## **Quel est le fondement juridique de**

# la prestation ?

- Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail
  - Décret n°93/578/PM du 15 juillet 1993 fixant les conditions de fond et de forme applicables aux conventions collectives de travail
  - Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
  - Décret n°2012/558 du 26 novembre 2012 portant organisation du Ministère du travail et de la sécurité sociale
- 

## Que faire pour régler les différends collectifs du travail?

### Initiateur de la procédure

L'intéressé

### Condition à remplir

Etre une partie au conflit collectif de travail

### Pièces à fournir

Requête des intéressés

## **Pièces à consulter**

- Règlement intérieur
- Conventions collectives
- Contrat du travailleur

## **Structure initiatrice du projet de document**

Brigade d'inspection du travail et de la sécurité sociale

## **Qui signe l'acte ?**

Inspecteur du travail

## **Quels sont les délais impartis ?**

7 jours

## **Quel est le coût de la prestation ?**

Aucun frais

## **Quelle est la nature ou l'intitulé de l'acte sollicité ?**

Procès-verbal de conciliation ou de non conciliation

## **Quelles sont les modalités de mise à disposition de l'acte ?**

Retrait

# Quel est le fondement juridique de la prestation ?

- Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail
  - Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
  - Décret n°2012/558 du 26 novembre 2012 portant organisation du Ministère du travail et de la sécurité sociale
- 

# Que faire pour régler les différends individuels du travail?

## Initiateur de la procédure

L'intéressé

## Conditions à remplir

Etre une partie au conflit individuel de travail

## Pièces à fournir

Requête de l'intéressé



## **Pièces à consulter**

- Règlement intérieur
- Conventions collectives
- Contrat du travailleur

## **Structure initiatrice du projet de document**

Brigade d'inspection du travail et de la sécurité sociale

## **Qui signe l'acte ?**

Inspecteur du travail

## **Quels sont les délais impartis ?**

15 jours

## **Quel est le coût de la prestation ?**

Aucun frais

## **Quelle est la nature ou l'intitulé de l'acte sollicité ?**

Procès-verbal d'enquête pour maladie professionnelle et accident de travail

## **Quelles sont les modalités de mise à disposition de l'acte ?**

Retrait/notification

# **Quel est le fondement juridique de la prestation ?**

- Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail
  - Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
  - Décret n°2012/558 du 26 novembre 2012 portant organisation du Ministère du travail et de la sécurité sociale
- 

## **Comment faire pour obtenir le dossier d'enquête pour maladie professionnelle et accident du travail ?**

### **Initiateur de la procédure**

L'intéressé

### **Conditions à remplir**

Avoir été victime d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle

### **Composition du dossier**

- Déclaration d'accident de travail ou de maladie professionnelle

- Certificats médicaux

## **Pièces à consulter**

- Liste des maladies professionnelles indemnifiables
- Fichier des accidents du travail et de maladie professionnelle
- Procès-verbal de gendarmerie/police

## **Structure initiatrice du projet de document**

Brigade d'inspection du travail et de la sécurité sociale

## **Qui signe l'acte ?**

Médecin-inspecteur du travail/inspecteur du travail

## **Quels sont les délais impartis ?**

30 jours

## **Quel est le coût de la prestation ?**

Aucun frais

## **Quelle est la nature ou l'intitulé de l'acte sollicité ?**

Procès-verbal d'enquête pour maladie professionnelle et accident de travail

# **Quelles sont les modalités de mise à disposition de l'acte ?**

Retrait/notification

# **Quel est le fondement juridique de la prestation ?**

Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail

- Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
  - Décret n°2012/558 du 26 novembre 2012 portant organisation du Ministère du travail et de la sécurité sociale
- 

# **Comment faire pour procéder à l'apposition du visa sur un règlement intérieur ?**

## **Initiateur de la procédure**

L'intéressé

## **Conditions à remplir**

Etre employeur d'au moins 11 travailleurs

## **Pièces à fournir**

Demande non timbrée adressée à l'inspecteur du travail du ressort

- Projet du règlement intérieur en 06 exemplaires
- Avis des délégués du personnel le cas échéant

## **Pièces à consulter**

Fichier du personnel

## **Structure initiatrice du projet de document**

Brigade d'inspection du travail et de la sécurité sociale

## **Qui signe l'acte ?**

Inspecteur du travail

## **Quels sont les délais impartis ?**

30 jours

## **Quel est le coût de la prestation ?**

Aucun frais

## **Quelle est la nature ou l'intitulé de l'acte sollicité ?**

Règlement intérieur visé

# Quelles sont les modalités de mise à disposition de l'acte ?

Retrait/notification

# Quel est le fondement juridique de la prestation ?

Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail

- Décret n°93/578/PM du 15 juillet 1993 fixant les conditions de fond et de forme applicables aux conventions collectives de travail
- Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
- Décret n°2012/558 du 26 novembre 2012 portant organisation du Ministère du travail et de la sécurité sociale

---

# Comment faire pour obtenir une attestation de non-production de bulletins de paie?

## Initiateur de la procédure

L'intéressé

## **Conditions à remplir**

- Avoir été employé dans une société en cessation d'activité
- N'avoir pas obtenu de bulletins de paie au cours de la période de référence

## **Pièces à fournir**

- Demande adressée à l'inspecteur du travail
- Tous documents attestant de sa qualité de travailleur, notamment la lettre d'engagement ou le carnet d'immatriculation à la CNPS

## **Pièces à consulter**

Fichier des entreprises

## **Structure initiatrice du projet de document**

Brigade d'inspection du travail et de la sécurité sociale

## **Qui signe l'acte ?**

Inspecteur du travail

## **Quels sont les délais impartis ?**

7 jours

## **Quel est le coût de la prestation ?**

Aucun frais

# Quelle est la nature ou l'intitulé de l'acte sollicité ?

Attestation de non production de bulletins de paie

# Quelles sont les modalités de mise à disposition de l'acte ?

Retrait

# Quel est le fondement juridique de la prestation ?

- Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail
- Décret n°93/578/PM du 15 juillet 1993 fixant les conditions de fond et de forme applicables aux conventions collectives de travail
- Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
- Décret n°2012/558 du 26 novembre 2012 portant organisation du Ministère du travail et de la sécurité sociale

---

# Comment obtenir une convention de visite et de soins avec une ou plusieurs



# entreprises privées ?

## Composition du dossier

- Une demande timbrée (timbre fiscal) à 1000 FCFA adressée au Ministre du travail et de la sécurité sociale
- Un projet de convention de visite et de soins pour un médecin employé à temps partiel signé des 2 parties (l'entreprise et le médecin) en 7 exemplaires
- Une copie de l'acte portant agrément du médecin à l'exercice de la médecine du travail
- La liste des entreprises ou établissements déjà couverts par le médecin précisant l'heure effective et le nombre total de personnes couvertes
- Les documents d'information sur le personnel employé (DIPES) comprenant
- Les reçus de versement des cotisations à la CNPS
- Le registre des doléances des personnels
- Le nombre de travailleurs immatriculés à la CNPS et leurs numéros
- L'existence d'extincteurs
- Le respect du SMIG
- Une fiche de déclaration d'ouverture
- Le règlement intérieur
- Les dossiers de demande des médailles d'honneur de travail

## Lieu de dépôt du dossier

A la Délégation départementale du travail et de la sécurité sociale

## Quel est le coût de la prestation ?

Rien à payer hormis les frais engagés par le demandeur pour la reprographie et /ou la saisie des différentes pièces et

# **Je désire ouvrir un petit centre hospitalier : Que doisje faire pour obtenir l'agrément à la médecine du travail ?**

## **Composition du dossier**

- Une demande timbrée (timbre fiscal) à 1000 FCFA adressée au Ministre du travail et de la sécurité sociale
- Une attestation de visite technique des lieux délivrée par Délégué régional de la santé publique
- Une copie certifiée conforme (1 timbre fiscal et 1 timbre communal) à 1200 FCFA de l'acte de naissance
- Une copie certifiée conforme (timbre fiscal) à 1000 FCFA du doctorat en médecine
- L'attestation de présentation de l'original du doctorat
- L'extrait du casier judiciaire (bulletin n°3)
- Un Curriculum Vitae
- L'attestation d'inscription à l'ordre national des médecins du Cameroun
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois
- Une décision du Ministre en charge du travail autorisant le changement d'aire géographique pour ceux qui changent de ville

## **Lieu de dépôt du dossier**

A la Délégation départementale du travail et de la sécurité sociale

## **Quel est le coût de la prestation ?**

Rien à payer hormis les frais engagés par le demandeur pour la reprographie et/ou la saisie des différentes pièces et l'achat des timbres

## **Quelle est la nature ou l'intitulé de l'acte sollicité ?**

Agrément à la médecine du travail

## **Quelles sont les modalités de mise à disposition de l'acte ?**

Retrait

---

**Comment faire pour obtenir une dispense de tenue du fascicule n°1 et/ou le n°2 du**

# registre employeur? (suite)

## Quel est le fondement juridique de la prestation ?

Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail

- Décret n°93/578/PM du 15 juillet 1993 fixant les conditions de fond et de forme applicables aux conventions collectives de travail
- Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
- Décret n°2012/558 du 26 novembre 2012 portant organisation du Ministère du travail et de la sécurité sociale
- Arrêté n°013/MTPS/DGRE du 18 juin 1968 relatif au registre d'employeur